



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/740

Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis 207, rue Marcel  
Mérieux - EI 07239 - au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du  
Cœur du Rhône (siège: 6-12 espace Henry Vallée - Lyon 7e)

Action Sociale

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN,  
Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme  
DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M.  
CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M.  
VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.  
BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE  
MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD,  
Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M.  
GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme  
GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme  
CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M.  
SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/740 - LYON 7E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
A TITRE GRATUIT DE LOCAUX SIS 207, RUE MARCEL  
MERIEUX - EI 07239 - AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES  
RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU  
RHONE (SIEGE: 6-12 ESPACE HENRY VALLEE - LYON 7E)  
(ACTION SOCIALE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'Association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône a pour objet social de lutter contre la pauvreté et l'exclusion et pour ce faire, d'apporter assistance aux personnes en difficulté au niveau du Département du Rhône, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées et d'une manière générale, par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

L'action ainsi conduite par l'association rejoint une des orientations prioritaires de la politique sociale déployée à l'échelle de la Ville de Lyon à savoir la lutte contre la précarité alimentaire.

Notamment renforcée durant la période hivernale, cette activité est conduite tout au long de l'année, à partir de plusieurs antennes locales.

Depuis mai 2011, l'association occupe des locaux sis 207 rue Marcel Mérieux à Lyon 7<sup>ème</sup>. Ceux-ci, propriété de la Métropole de Lyon, ont fait l'objet d'une mise à disposition au profit de la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention d'occupation signée le 20 mai 2011 et prorogée jusqu'au 15 mai 2023 par les avenants n° 1, 2, 3 et 4 à ladite convention.

Le terme de cette mise à disposition approchant, l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône a sollicité la Ville de Lyon pour la reconduction de cet accord.

Compte tenu de l'action conduite par l'association au sein de l'agglomération lyonnaise, au bénéfice de familles et de personnes isolées en situation précaire, la Ville de Lyon consent à cette nouvelle mise à disposition. Celle-ci se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, et ce jusqu'au 15 mai 2023.

Pour votre parfaite information, je vous précise que la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est estimée à 3 345,21 euros (trois mille trois cent quarante-cinq euros et vingt et un cents). L'association prend à sa charge les abonnements et consommations de fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône (siège : 6-12 espace Henry Vallée – Lyon 7<sup>ème</sup>), relative à la mise à disposition temporaire à titre gratuit, par la Ville de Lyon, de locaux sis 207, rue Marcel Mérieux à Lyon 7<sup>ème</sup>, pour une durée de deux années à compter du 16 mai 2021, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET